ALSH Ribambelle
Route du Bois de l'Arche,
19700 SEILHAC
alribambelle@ville-seilhac.com
05.55.27.92.88 - 06.83.15.97.76

PROJET EDUCATIF
ALSH Ribambelle - Seilhac

2026-2033



La CAF, la MSA et Tulle Agglo participent financièrement au fonctionnement de cette structure.

PROJET ÉDUCATIF
ACCUEIL DE LOISIRS RIBAMBELLE
2026-2033

La réglementation concernant les mineurs accueillis hors du domicile parental s'inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles. Ce code prévoit, dans son article L. 227-4, qu'un projet éducatif doit être établi. Le décret n° 2006-923 du 26 Juillet 2006 complète cette disposition en précisant le contenu de ce projet qui doit être joint à la déclaration de tout accueil de loisirs (arrêté du 22 septembre 2006). La nouvelle municipalité a décidé de poursuivre son engagement avec l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique éducative, en cohérence avec le territoire, et en coconstruisant avec les différents partenaires locaux (parents, élus, équipes éducatives, équipes d'animations etc...) un Projet Éducatif Territorial dès le second semestre 2026, et ce pour la durée de son mandat. L'organisateur se laisse le droit de réajuster ce projet au cours de son mandat si besoin.

Le Projet Éducatif traduit un engagement permettant de fixer les priorités, les principes éducatifs, les orientations et les moyens (humains, matériels et financiers) à mobiliser dans sa mise en œuvre. Il sera transmis aux directeurs d'établissements et équipes pédagogiques afin de mettre en commun les projets sur l'ensemble des accueils organisés. Les équipes pourront donc intervenir dans le processus éducatif en complémentarité de l'éducation et sur tous les temps de l'enfant.

L'Organisateur : l'accueil est géré par la Mairie de Seilhac, 4 avenue Jean Vinatier 19700 Seilhac.

Ils comprennent actuellement les services suivants :

- La Garderie accueillant les enfants de l'école maternelle et élémentaire matins et soirs les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

- L'ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (mercredis et toutes les vacances scolaires) accueillant les enfants de notre commune ainsi que les enfants des communes alentours.

SOMMAIRE :

I - Les Orientations de nos accueils périscolaires
II - Les Objectifs de l'équipe éducative
III - Public accueilli
IV - Les moyens :
- A/ Équipe encadrante
- B/ Lieux d'accueil
- C/ Communication
- D/ Évaluations

V - Fonctionnement :
- A/ Les horaires d'ouverture et lieux d'accueil
- B/ Les inscriptions
- C/ La restauration
- D/ Les tarifs

VI - Budget Annuel
VII – Partenariats

I - LES ORIENTATIONS

Notre préoccupation première, par le biais de notre projet éducatif, est de proposer aux parents un service d'accueil pour leurs enfants ne se limitant pas à garder et surveiller les enfants.

Nous souhaitons les recevoir et mettre à leur disposition des espaces d'éducation authentiques et réfléchis afin qu'ils évoluent, deviennent autonomes, se rencontrent, se respectent les uns les autres... et aussi qu'ils puissent rêver, imaginer, créer, partager avec leurs pairs.

Ainsi, nous souhaitons offrir aux enfants que nous accueillons un véritable temps de loisirs, à la fois complémentaire des temps familiaux et scolaires, et en même temps différent de par son rythme, son objet, et son contenu.

L'accueil de loisirs RIBAMBELLE souhaite proposer un cadre d'accueil sécurisant tant du point de vue moral, affectif que physique, et accessible pour TOUS les enfants du territoire.

C'est pour cela, et pour répondre aux différentes familles qui nous ont sollicité, que la mairie de Seilhac souhaite développer un nouvel accueil « le club ado »: celui des 12/17ans, les collégiens, sur les temps du mercredi après-midi. La municipalité espère que ce projet verra le jour au plus tard en janvier 2027.

Notre action éducative se base sur les fondements suivants :

L'éducation est l'affaire de tous. Si la famille et l'école sont deux espaces éducatifs bien identifiés, les autres temps de l'enfant, son « temps libre », sont aussi déterminants pour son éducation. L'ensemble des partenaires impliqués dans ce projet a donc une responsabilité d'offrir des situations à vivre qui soient éducatives et source d'épanouissement. L'enfant grandit accompagné de plusieurs individus, différents, dans l'idée de partager des expériences et de vivre des situations qui vont lui permettre de devenir un citoyen libre, éclairé et responsable. L'action éducative consiste à accompagner l'enfant à être acteur dans son parcours éducatif, en lui donnant des expériences à vivre et en lui permettant de s'approprier son territoire de vie. Poser des repères dans un environnement nouveau ou inconnu, favorise également les passages entre le monde de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. Les différents acteurs et espaces éducatifs d'un territoire contribuent à la construction de l'identité de l'enfant, de l'adolescent qui nécessite des relations à l'autre, aux autres, et à l'environnement.

Vivre et agir ensemble contribue à l'apprentissage de l'autonomie et de la citoyenneté. L'autonomie se construit petit à petit, au rythme de chaque enfant et à chaque étape de l'enfance. Nous devons permettre à chacun d'acquérir de l'autonomie par la pratique d'activités collectives. Le groupe restreint est un espace d'échanges interpersonnels et conviviaux, un espace social où l'expérimentation est possible. Il favorise le développement personnel de chacun dans un cadre sécurisé. Il permet aux individus de s'essayer à la prise de responsabilités et de se construire des compétences sociales : « faire preuve d'empathie, solliciter des ressources, savoir dire non, savoir gérer ses émotions, savoir écouter et communiquer avec bienveillance, développer des compétences de collaboration en groupe... », afin d'augmenter leurs capacités d'agir. L'enfant est un individu, une personne, un acteur social et un citoyen. L'enfant doit pouvoir comprendre, se situer, et s'impliquer dans la vie, dans la cité. L'action éducative doit permettre à l'enfant d'accéder à une citoyenneté active : écouter les autres, se construire un avis et s'exprimer, changer son point de vue et prendre des décisions. Il s'agit pour chacun de construire son libre arbitre, dans l'idée de développer un esprit critique. L'ALSH constitue un espace de participation essentiel pour la mobilisation des enfants et il doit offrir des espaces de réflexion et d'expression aux enfants qui leur permettent d'exercer leur liberté de pensée. Au-delà de la proposition d'activités, RIBAMBELLE a vocation à susciter, initier et accompagner des projets collectifs d'enfants.

L'action éducative doit permettre à l'enfant non seulement de vivre des situations, mais également de réfléchir sur ses expériences, d'apprendre à penser par lui-même. Nous devons permettre l'apprentissage de la différence et construire les relations indispensables « au vivre ensemble ». A l'échelle de l'accueil de loisirs, la vie collective doit être l'occasion pour les enfants d'expérimenter les relations sociales avec des règles de vie. Le respect des règles communes permet « le vivre ensemble ».

La connaissance de l'autre et le respect mutuel permettent de comprendre et d'agir sur le monde.

Notre action éducative doit ainsi permettre à l'individu de se développer avec et par les autres et de s'enrichir de la dimension interculturelle et intergénérationnelle.

II - LES OBJECTIFS

Dans notre projet éducatif, les activités de loisirs contribuent au développement, à l'épanouissement et au bien-être de l'enfant et de l'adolescent.

Dans sa dimension éducative, notre action doit permettre aux enfants/adolescents d'apprendre à vivre et agir au quotidien, avec les autres, aujourd'hui vers demain, en favorisant leur développement, leurs connaissances, leurs compétences et leurs habilités intellectuelles, techniques, sensorielles, physiques et sociales.

Cinq objectifs prioritaires issus des fondements du projet éducatif permettent de donner des axes pour l'action éducative en faveur des enfants :

- Favoriser dès l'enfance le développement harmonieux, qu'il soit physiologique, psychomoteur, affectif ou intellectuel, sachant que chacun d'eux interagit avec les autres ; et faciliter la socialisation des enfants
- Accompagner l'enfant vers son autonomie, c'est-à-dire la capacité de déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et de les mettre en œuvre, en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement ; ce en valorisant l'imaginaire et la créativité des enfants
- Permettre à l'enfant de s'approprier son environnement de vie afin qu'il puisse se situer dans le temps, dans l'espace et parmi les autres.
- Favoriser, dès l'enfance, l'éducation à la dimension interculturelle et intergénérationnelle, c'est-à-dire à l'ouverture et la compréhension du monde, à la tolérance, au respect des cultures et à la coopération entre les individus ;
- Contribuer, dès l'enfance, à la formation du citoyen, à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres. L'apprentissage de la vie en collectivité, le respect de l'environnement et de son prochain permet de s'intégrer dans la société

La poursuite de l'accompagnement spécifique des publics atteints de troubles de la santé ou de handicaps sera un des « challenge » de l'équipe d'animation RIBAMBELLE.

III - PUBLIC ACCUEILLI

La capacité maximale d'accueil est de 60 enfants de 6 à 11 ans dont 20 enfants de 3 à 5 ans.

L'accueil de l'enfant de moins de 6 ans nécessite de répondre à des besoins spécifiques liés à son âge, pris en compte dans la mise en place de l'accueil (attachement, hygiène, sécurité, repos...).

(A noter que le nombre d'animateurs est fixé en fonction des effectifs.)

Sont accueillis des enfants en situation de handicap. Il est important de se rappeler qu'un enfant porteur de handicap, présentant un trouble du comportement, qui peut être physique ou psychologique, EST un enfant avant tout. Il a les mêmes attentes que tout autre enfant à travers les activités et projets d'animation proposés. Pour chaque enfant accueilli, l'équipe d'animation est informée et sensibilisée permettant la gestion des procédures à suivre selon les consignes des familles et les ordonnances médicales.

Afin de proposer une offre jeunesse sur le territoire, le projet de l'espace ado sera à destination des jeunes de 12 à 17 ans, habitants sur Seilhac ou sur les communes alentours.

IV - LES MOYENS

A. L'équipe encadrante

L'équipe de l'ALSH, **habilitée par la DDETSPP**, répond aux textes et arrêtés émanant du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Pour assurer une action cohérente et permettre un travail de qualité, l'équipe s'appuie sur un projet pédagogique qu'elle devra élaborer chaque année.

L'équipe de direction veille au respect du projet éducatif et pédagogique, assure la gestion de l'accueil, encadre et accompagne l'équipe d'animation, veille à une bonne application de la réglementation d'un ACM, développe la relation avec les familles et développe des projets. L'équipe d'animation anime le projet pédagogique, applique la réglementation concernant l'encadrement du public (sécurité, hygiène, taux d'encadrement...), assure la sécurité physique, morale et affective du public accueilli, propose des animations adaptées à l'âge et aux besoins des enfants (jeux en plein air, jeux collectifs, activités manuelles, ...).

Les animateurs doivent être autonomes et responsables dans les missions qui leurs sont confiées. Les animateurs et le personnel de service se doivent d'être exemplaires dans leur attitude et leur comportement pour les enfants, mais aussi en

direction des personnes extérieures au groupe. Le respect du matériel et des locaux s'inscrit nécessairement dans les objectifs d'une éducation globale.

L'équipe d'animation est constituée de :

- un directeur et/ou un directeur adjoint
- Et une équipe d'animateurs diplômés ou non, qui évolue en fonction des effectifs.

Les agents titulaires sont :

Nom Prénom	Rôle	Diplôme
CHEVREUIL Angélique	Directrice	MEEF 2
DEMESURE Lucie	Adjointe de direction	BPJEPS LTP
SECLIN Stéphanie	Animatrice	BAFA
MALVEILLE Emilie	Animatrice	BAFA
BERTRAND Aurore	Animatrice	/
LEYRAT Géraldine	Animatrice	/

La structure accueille occasionnellement des stagiaires BAFA en stage conventionné.

La formation continue doit permettre d'avoir un encadrement avec un personnel compétent et de qualité. Les besoins en formation pour l'ensemble de cette équipe sont nécessaires, ce afin de répondre au mieux aux attentes des enfants/adolescents et de leurs familles.

Devront donc être mises en place, en fonction de la faisabilité financière de la commune, des possibilités d'acquisition de nouvelles compétences à chacun des membres titulaires de l'équipe d'animation.

Le recrutement d'un nouvel animateur pour le « club ado » est à envisager.

Pour pallier aux congés des personnels titulaires, des animateurs contractuels sont recrutés pendant les vacances scolaires.

B. Lieux d'accueil

La structure, habilitée par la DDETSPP, bénéficie du soutien de différents partenaires (CAF, MSA, Conseil Départemental, Tulle Agglo…).

Elle est à proximité immédiate des locaux scolaires et est composée de différents espaces :

-au RDC : la cuisine et la salle à manger

-au 1er étage : salle d'accueil, salle d'activités

-au 2nd étage : salle de sieste pour les plus jeunes et salle d'activités.

En sus, dans le parc aménagé avec pelouse, jeux collectifs d'extérieur, se trouve un bâtiment préfabriqué qui est une autre salle d'activité.

Les cours et préaux des écoles, ainsi que la salle de motricité, le gymnase, la médiathèque, le stade de foot, le stade de rugby ou encore le lac peuvent être des lieux utilisés.

Afin de mettre en place un nouveau projet d'accueil « le club ado » pour les collégiens (12/17ans) un nouvel espace devra être mis à disposition par la municipalité. L'ancienne caserne des pompiers pourra être repérée comme un lieu d'accueil potentiel pour ce nouveau projet.

C- Communication

Des outils d'information et de relations avec les familles sont mis en place (Site internet, planning d'activités, **réunions etc.).**

Pour l'équipe d'animation, les temps de réunion, préparation, coordination et bilan sont très importants et mis en place de façon régulière dans l'organisation des plannings des agents.

D- Évaluation

La commune de Seilhac, en collaboration avec l'équipe de direction met en place des réunions afin d'évaluer le fonctionnement global de la structure d'accueil. L'équipe de direction évalue également l'équipe d'animateurs, dans une démarche de progression et d'évolution. Les animateurs demandent aux enfants et aux familles d'avoir un retour concernant les animations proposées de façon à s'ajuster au plus près des besoins du public.

V - FONCTIONNEMENT

Sous la responsabilité de la municipalité, les enfants sont pris en charge et/ou amenés à l'école de la ville selon l'heure d'ouverture de l'école.

Un règlement de fonctionnement, signé par les familles, rappelle certaines modalités et règles.

A. Les horaires d'ouverture

L'amplitude horaire d'ouverture correspond aux attentes des parents.

La garderie du matin se fait de 7h à 8h20. A 8h20, ils rejoignent l'école maternelle & élémentaire pour l'ouverture de 8h30.

La garderie du soir se fait de 16h à 19h00.

L'accueil du mercredi se fait de 7h00 à 19h00, tout comme pour l'accueil de loisirs en périodes de vacances scolaires. Les accueils du matin s'effectuent alors de manière échelonnée de 7h00 à 9h30, et ceux du soir de 16h30 à 19h00.

B. Les inscriptions

La municipalité doit faire l'acquisition d'un logiciel, outil facilitant la traçabilité, la lisibilité pour l'équipe d'animateurs et permettant une fluidité à ses utilisateurs (familles). Une partie est subventionnée, le reste sera à la charge de la municipalité en place.

C. La Restauration

Les repas des midis (mercredis et vacances scolaires) sont préparés par l'EHPAD de Seilhac (une convention a été signée pour l'année scolaire à venir) – choix permettant de dégager du temps d'animation aux agents, permettant ainsi une meilleure prise en charge de l'enfant. Préparés par les professionnels du service cuisine de l'EHPAD, validés par une diététicienne, les repas sont variés et respectent l'équilibre alimentaire et besoins nutritionnels des enfants.Ils se prennent dans le réfectoire du centre (RDC de la structure) à 12h. Les animateurs déjeunent avec leur groupe ce qui permet un accompagnement éducatif sur ces temps conviviaux.

Occasionnellement, l'équipe sera amenée à confectionner soit des repas à thème, soit des goûters puisque la cuisine reste un outil éducatif et peut être une animation à part entière. Des animations autour de l'équilibre alimentaire, la sensibilisation au gaspillage alimentaire sont des axes pouvant être travaillés.

De 13h à 13h30 est proposé un temps calme, qui est suivi d'une sieste pour les petits.

D. Les tarifs

Des nouveaux tarifs sont à envisager dans les années à venir, ce permettant de prendre en compte l'évolution des coûts des charges (alimentation par exemple...)

VI - LE BUDGET ANNUEL

L'ALSH bénéficie du soutien de différents partenaires (CAF, MSA, Conseil Départemental, Tulle Agglo…). L'ALSH fonctionne financièrement grâce à un budget annexe municipal. Le budget de fonctionnement vise à permettre d'offrir des prestations de qualité, tant pour la restauration que pour l'animation, tout en responsabilisant au maximum l'équipe pédagogique quant à la maîtrise des dépenses. Une participation financière est demandée aux familles, en appliquant des modalités tarifaires en fonction du quotient familial. En plus de cela, un supplément s'applique lors de sorties ou de transport des enfants.

Le directeur de la structure est associé à l'élaboration du budget prévisionnel. Le budget définitif est présenté au directeur à chaque fin d'année civile puisqu'il représente un des outils de travail pour l'équipe. Il comporte des postes fixes (frais de fonctionnement et charges en personnel) et des lignes concernant les activités telles que l'achat de matériel éducatif, les sorties, les intervenants, ainsi que l'alimentation. Les lignes budgétaires, en prise directe avec la vie du centre, sont gérées par le directeur, dans la limite du budget alloué. Le directeur rend compte à l'organisateur régulièrement de l'état des dépenses.

L'ALSH peut répondre à des appels à projets et faire des demandes de subvention, dans le cadre d'investissement. Les partenaires seront sollicités pour certains besoins.

Ce budget pourra fluctuer d'une année sur l'autre puisqu'il dépendra bien sûr des recettes/bénéfices annuels.

VII - PARTENARIATS

Le développement de partenariat est essentiel pour assurer une qualité d'intervention des pratiques auprès des enfants et des familles. Il permet aussi de ne pas se centrer sur soi-même, d'élargir ses connaissances et compétences.

Le développement de partenariat avec les commerçants locaux, avec les associations (Automne Seilhacois, le comité de Jumelage, le CRMT…) et autres acteurs de la vie locale sont importants. Le camping de la commune est aussi un partenaire privilégié.

Tulle Agglo est sollicité pour des interventions de sensibilisation à l'environnement, le CPIE intervient à l'accueil de loisirs.

Des actions intergénérationnelles seront mises en place, avec l'EHPAD du village.

Les nouveaux projets du « club ado » basés sur l'entraide, l'écologie, le développement durable, etc.… devra trouver du partenariat.

SIGNATURE de Madame le MAIRE

